

METTRE EN PLACE LE TRI SELECTIF

PERENNE, mouvement cherchant à renforcer la mise en œuvre de pratiques simples et quotidiennes pour minimiser les impacts environnementaux en entreprise, vous propose de « mettre en place un système de collecte de déchets dans l'entreprise ».

Pourquoi?

- L'entreprise est un lieu de vie pour vos salariés.
- Leur donner la possibilité d'y acheminer des déchets du quotidien mais aussi de recycler un grand nombre d'objets de tous les jours en entreprise peut leur permettre de gagner du temps et d'associer leur entreprise à un lieu eco-responsable, dynamique et bienveillant.
- Vous améliorez l'image de votre entreprise en interne comme en externe...
- ... tout en participant à l'éducation citoyenne de vos équipes.

Comment faire ?

- En parallèle de vos efforts sur le tri sélectif (plastique, alu, papier, cartons), vous pouvez aller plus loin en collectant en entreprise des déchets annexes et en organisant l'envoi des déchets collectés en déchetterie ou à des partenaires innovants qui pourront réutiliser le contenu de vos collectes.
- Nommez un responsable des collectes ou instaurer un groupe de travail prenant la responsabilité alternée de ces collectes installation, acheminement ou envoi des déchets et remise en place des contenants vidés).
- Sensibilisez tout le personnel en instaurant des lieux d'entreposage bien définis et délimités dans les locaux avec des contenants adaptés :
 - Stylos inutilisables
 - Piles usagées
 - Bouchons de bouteilles

Les familles de produits simples à collecter et à recycler :

- **Instruments d'écriture** : www.terracycle.fr
Initiez une brigade des instruments d'écriture au sein de votre entreprise et permettez ainsi le recyclage innovant des stylos pour réduire les destructions inutiles et la pollution associée.
www.terracycle.fr/fr/brigades/brigade-des-instruments-decriture.html
- **Piles usagées** :
De manière simple et pragmatique, vous pouvez installer un collecteur de piles au sein de votre entreprise et acheminer les piles collectées à la déchetterie la plus proche de manière mensuelle. Ou aller plus loin en entamant les démarches pour devenir collecteur agréé (Batribox : <http://www.screlec.fr/fra/entreprises> par ex).
- **Bouchons de bouteilles** :
De manière simple et pragmatique, vous pouvez installer un collecteur de bouchons plastiques au sein de votre entreprise et les faire parvenir à une association locale performante : <http://bouchons14.free.fr> (Hérouville)



Merci de diffuser cette fiche par e-mail autant que vous le souhaitez !

www.engagementperenne.fr